

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00199
Numéro SIREN : 344 519 251
Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/006276

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LORIENT

Dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION
DES PORTS DE PLAISANCE ET
EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU
PAYS DE LORIENT

Adresse : Villa Margaret 56260 Larmor-plage -FRANCE-

n° de gestion : 1988B00199

n° d'identification : 344 519 251

n° de dépôt : A2020/006276

Date du dépôt : 09/10/2020

Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil
d'administration du 23/06/2020



460985

460985

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société Anonyme au capital de 177.200 €uros

Siège social : Villa MARGARET

56260 LARMOR-PLAGE

R. C. S LORIENT 344 519 251

Copie Certifiée Conforme

B. Bigot

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 JUIN 2020**

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT, en abrégé SELLOR s'est réuni le **23 Juin 2020 de 12 heures 15 mn à 14 heures** dans la salle ABSOLUTE DREAMER au 7 rue ESTIENNE D'ORVES à LORIENT (56100).

Les convocations ont été adressées par la Présidente Directrice Générale à chaque administrateur suivant lettre en date du 3 Juin précédent.

La présente réunion se déroule dans le respect des mesures de distanciation sociale et des gestes barrière mises en place pour lutter contre la pandémie du COVID-19.

Le registre de présence a été émargé à l'entrée en séance. Il permet de constater que sont physiquement présents :

I / COLLEGE PUBLIC représentant les Collectivités Territoriales :

I/A / La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, en abrégé LORIENT AGGLOMERATION ayant pour délégués :

- Mme Gisèle GUILBART, maire de QUISTINIC, P.D.G de la société,
- Mme Thérèse THIERY, maire de LANESTER,
- Mme Nathalie LE MAGUERESSE, maire de LOCMIQUELIC,
- M. Victor TONNERRE, maire de LARMOR-PLAGE,
- M. Daniel MARTIN, maire de PORT-LOUIS,
- M. Jean-Marc LEAUTÉ,
- M. Jean-Paul SOLARO.

I/B / La Commune de LORIENT ayant pour délégué :

- M. Tristan DOUARD.

I/C / La Commune de LARMOR-PLAGE ayant pour délégué :

- M. Noël DAHIREL.

II / COLLEGE PRIVE :

II/A/ La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Matthieu ROBIN en sa qualité de nouveau représentant permanent auprès du Conseil d'Administration.

II/B/ La Chambre de Commerce et d'Industrie du MORBIHAN, représentée par M. Didier GREGGORY en sa qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration.

*

Sont absents et excusés :

- M. André HARTEREAU, maire d'HENNEBONT,
- Mme Téaki DUPONT,
- Mme Céline OLIVIER,
- M. Jean LE BOT,

Délégués représentant LORIENT-AGGLOMERATION.

- La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, en abrégé B.P.G.O.

Assistent également à la réunion :

- M. Briec MORIN, directeur de la SELLOR,
- Mme Nadine BENARD, assistante de direction de la SELLOR,
- Mme Christelle MORIN-BOITARD, directrice marketing/commercial de la SELLOR,
- Mme Emilie LAUDREN, Directrice Générale Adjointe Développement, Innovation et Solidarité au sein de LORIENT AGGLOMERATION,
- M. Eric SOLLÉ, agent portuaire représentant le Comité Social et Economique de la SELLOR,
- Mme Anne PERRON, représentant le Comité Social et Economique de la SELLOR,
- Mme Stéphanie NADIN, représentant le Comité Social et Economique de la SELLOR,
- Mme Elhem RENARD, juriste de la SELLOR,
- M. Olivier TREONDAR, Directeur Administratif et Financier de la SELLOR,
- Mme Bénédicte LE GUELLAUT, chargée de mission développement, innovation et solidarité au sein de LORIENT AGGLOMERATION,
- Mme Corinne LE MOUEL-RUAUD, Commissaire aux Comptes de la SELLOR,
- Me Jean-Marie DENOEL, avocat de la SELLOR.

Conformément aux dispositions légales propres aux Sociétés d'Economie Mixtes Locales, aux dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, à celles visées sous l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale est subordonnée à la présence de la moitié au moins de ses membres en fonction (*cf. Article L 225-37 du Code de Commerce*) parmi lesquels les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent détenir plus de la moitié des voix des organes délibérants (*cf. article L 1522-1, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales dont les dispositions sont reprises sous l'article 14 des statuts*).

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé à 16 par les statuts dont 13 sont réservés aux collectivités territoriales et/ou à leur(s) groupement(s).

Les administrateurs physiquement présents au Conseil sont au nombre de **11** dont **9** représentent les collectivités territoriales et leur groupement.

Le double quorum requis par la loi est donc atteint. En conséquence, le présent Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

*

Aux termes de la loi et des dispositions statutaires, les séances du Conseil d'Administration sont dirigées par sa Présidente, Mme Gisèle GUILBART.

Après lecture, le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

Puis celui-ci délibère sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Situation COVID19 et reprise des activités,*
- *Présentation synthétique des activités 2019 de la SELLOR,*
- *Arrêté des comptes définitifs au 31 Décembre 2019,*
- *Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2019,*
- *Questions diverses.*

*

Avant d'aborder la première question inscrite à l'ordre du jour, la Présidente Directrice Générale indique au Conseil d'Administration que suivant un courrier en date du 5 Mai dernier, M. Gil VAUQUELIN, Directeur Régional Bretagne de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, l'a informé de la nomination de M. Matthieu ROBIN, né le 26 Mai 1976 à NANTES (44) demeurant professionnellement au 19 B rue de CHATILLON, CS 36518, 35065 RENNES Cedex, en qualité de nouveau représentant permanent de la Caisse au sein du Conseil d'Administration de la SEM SELLOR en remplacement de M. Aklé SAIDOUNE.

Mme Gisèle GUILBART propose aux administrateurs de prendre acte de cette nomination et de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie du procès-verbal du présent Conseil d'Administration ou d'un extrait de celui-ci, à l'effet d'effectuer les formalités requises par la loi.

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la modification survenue au niveau du représentant permanent de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS en sa qualité d'administrateur de la SEM SELLOR et mandate le porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal du présent Conseil d'Administration ou d'un extrait de celui-ci, à l'effet d'effectuer les formalités de droit prévues en la matière.

Une copie du courrier de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS du 5 Mai 2020 susvisé est annexée au présent procès-verbal.

6.6.

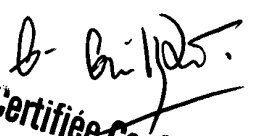
CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente Directrice Générale et un administrateur.

La Présidente de séance,
Mme Gisèle GUILBART

Un administrateur,
M. Jean-Paul SOLARO
représentant LORIENT-AGGLOMERATION


Copie Certifiée Conforme



BANQUE des
TERRITOIRES



COPIE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION REGIONALE BRETAGNE
LE DIRECTEUR

SAEML SELLOR

Dossier Suivi par : **Corinne DUMET**
Tél: 02.23.35.55.15
Courriel : corinne.dumet@caissedesdepots.fr

Mme Gisèle GUILBERT- PDG
Villa Margaret
56260 LARMOR-PLAGE

LRAR

Rennes, le 05 mai 2020

Objet : Changement du représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au sein du CA et en AG de SAEML SELLOR

Madame la Présidente Directrice Générale,

Je vous informe, en qualité de Directeur régional Bretagne de la Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, sise 56, rue de Lille, Paris, agissant en vertu d'un arrêté du Directeur général en date du 2/03/20, désigner, en remplacement de M. Akle SAIDOUNE suite à une réorganisation de service, avec effet à compter de ce jour :

Monsieur Matthieu ROBIN

né le 26.05.1976 à NANTES

demeurant professionnellement 19 B rue de Chatillon CS 36518 35065 RENNES CEDEX

comme représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, conformément à l'article L. 225-20 du Code de commerce, au Conseil d'administration de la Société d'Economie mixte de gestion des ports de plaisance et équipements publics de Loisirs du Pays de Lorient, société anonyme au capital de 177 200 €, dont le siège social est situé Villa Margaret 56260 LARMOR-PLAGE, immatriculée au RCS de Lorient au n° 344 519 251,

ainsi qu'en qualité de représentant de la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire de la Société, à l'effet d'assister à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, émettre tous avis et prendre part à tout vote et signer tous actes, procès-verbaux et autres pièces en lien avec l'ordre du jour des assemblées, consultations écrites ou décisions unanimes d'actionnaires qui pourraient être prises,

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les présents pouvoirs sont donnés pour la durée du mandat conféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente Directrice Générale, l'expression de mes salutations distinguées.


GIL VAUQUELIN